

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente-un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ENAULT Maire.

Etaient présents :

Bernard ENAULT, Maire,
Christian CHARDON, Sarah HEYVANG, Jacky RIVIÈRE, adjoints au Maire,
Michel DUTRIEZ, Catherine JACQUART, Yvette GARDIE, Christophe BESNIER, Mireille COUÉ, Sandrine MARNEUX, Marianne MASSELIN, Éric TROTIN, Laure LANGEARD, Vincent AUVRAY, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Monsieur Eric BURNEL, donne pouvoir à Monsieur Jacky RIVIÈRE
Madame Sylvie BLANCHER, donne pouvoir à Madame Sarah HEYVANG
Monsieur Bruno NAPOLI, donne pouvoir à Marianne MASSELIN
Madame Claire DELEU, donne pouvoir à Monsieur Éric TROTIN
Monsieur Edouard PERLY, donne pouvoir à Monsieur Christian CHARDON

secrétaire de séance :

Madame laure LANGEARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Compte rendu du 22 février 2022 :

Aucune remarque, adopté à l'unanimité

Arrivée de Madame Marianne MASSELIN ; 18 heures 36

800 – COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur ENAULT donne la parole à Madame DESCELLIERS-HUE, Conseillère aux décideurs locaux du Centre de Gestion Comptable de Mondeville, qui présente les résultats du compte de gestion de la comptabilité communale.

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1.548.534,25 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1.855.774,73 €

RÉSULTAT	+307.240,48€

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	293.780,96 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	240.565,35 €

RÉSULTAT	- 53.215,61 €

Résultat de l'exercice 2021 : + 254.024,87 €

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés **ADOpte** le Compte de Gestion 2021 présenté par Madame DESCELLIERS-HUE, Conseillère aux décideurs locaux du Centre Comptable de Mondeville.

801 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HEYVANG, adjointe au maire chargée des finances qui présente le compte administratif 2021.

Les résultats comptables cumulés au 31 décembre 2021 s'établissent comme suit :

Résultat global de clôture de la section fonctionnement	+ 307.240,48 €
Résultat global de clôture de la section investissement	- 53.240,48 €

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux présentés par Madame la Conseillère aux décideurs locaux.

Monsieur le Maire quitte momentanément la séance et confie la présidence de l'assemblée à Madame HEYVANG, adjointe au maire pour le vote.

Madame HEYVANG propose de voter le compte administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le Compte Administratif 2021.

802 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Monsieur le Maire propose ensuite aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des résultats.

	Résultat antérieur 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultats cumulés
INVESTISSEMENT	- 62.589,11		- 53.215,61	- 115.804,72
FONCTIONNEMENT	+457.968,50	32.189,11	+307.240,48	+733.019,87
TOTAL	+363.190,28		+254.024,87	+617.215,15

SOLDE des Restes à Réaliser au 31 décembre 2020 :

Fonctionnement Dépenses : 0 €

Fonctionnement Recettes : 0 €

Investissement Dépenses : **0 €**

Investissement Recettes : **+16.120€**

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Affectation du résultat de fonctionnement 2021	733.019,87
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	99.684,72
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
TOTAL à affecter au compte 1068 du BP 2022 :	99.684,72
Résultat reporté au BP 2022 (R 0002)	633.335,15

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés **DÉCIDE** d'affecter le résultat tel qu'il est présenté ci-dessus.

803 – TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes taux que 2021, soit :

Taxe foncière (bâti) 45.13%

Taxe foncière (non bâti) 40,15 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés **DÉCIDE** de reconduire les mêmes taux que l'année 2021 soit :

- Taxe foncière (bâti) 45.13%
- Taxe foncière (non bâti) 40,15 %

Arrivée de Madame Claire DELEU : 18 h 55

804 – BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HEYVANG, adjoint au maire chargé des finances qui expose le projet du budget annexe 2022 :

Fonctionnement	DEPENSES	2.523.666,15€
	RECETTES	2.523.666,15€
Investissement	DEPENSES	661.784,72€
	RECETTES	661.784,72€

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés **ADOpte** le Budget Primitif principal 2022.

805 – SUBVENTION 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARDON, adjoint au maire chargé de la communication qui propose les subventions suivantes :

ADMR	650
AMICALE LAIQUE DE BARON	1100
ANCIENS COMBATTANTS	500
ASLFE	500
ASSO 1066 SPORTS JEUX NORMANDS	100
ARCHE DE L'ODON	350
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE Verson	0
CIFAC	100
CLUB DU SOURIRE	100
CLUB PLEIN AIR	0
EVI DANSE	1500
FDL (FOND DE LOGEMENT)	410
FONTAINE CULTURE PARTAGE	500
FONTAINE DES MUSES	4500
FOULÉES DE FONTAINE	450
FOYER COLLEGE Verson	0
GYM VOLONTAIRE	800
HAMECON VersonAIS	0
JEUX EN FÊTE	600
JUDO FAYACAIN	1250
KARATÉ DE L'ODON	0
LE MONDE LORIS	300
MFR LA BAGOTTIERE	70
MFR MALTOT	100
ODON COTE 112	1000
PARENTS ELEVES	900
PRÉVENTION ROUTIÈRE	0
RANDONNEURS	500
SERGE SAINT SCULPTEUR	0
TENNIS CLUB	1500
TENNIS DE TABLE	1000
VOYAGES PROJETS ECOLES	5200
ASSOCIATION L'EFFET DU FIL	50
PARTICTION ETUDIANTE ECHANGE UNIVERSITAIRE	200
VIKING MOUSTACHES	-
RESERVE	6770
TOTAL	31000

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOPTE** les subventions communales citées ci-dessus par :

15 voix POUR

4 conseillers (ères) n'ont pas pris part au vote car ils (elles) font partie d'une ou des associations.

806 – BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2022 « LOT. RUE DES DAIMS »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DESCELLIERS-HUE, Conseillère aux décideurs locaux du Centre de Gestion Comptable de Mondeville, qui présente du budget annexe 2022 :

Fonctionnement	DEPENSES	130.000€
	RECETTES	130.000€
Investissement	DEPENSES	130.000€
	RECETTES	130.000€

Après avoir entendu l'exposé, Monsieur Le Maire propose de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOPTE** le Budget Primitif annexe « Lot. Rue des Daims » tel qu'il est présenté ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 🇫🇷 **Elections :** M le Maire indique que les tableaux pour les permanences des bureaux de vote sont disponibles, il y a encore des créneaux non remplis.

🇫🇷 **AIDE A L'UKRAINE – SOUTIEN AUX VICTIMES DU CONFLIT-DON**

Vu l'article L111(-1 du code général des collectivités,

Vu l'urgence de la situation,

Monsieur le Maire rappelle la tragédie des événements se déroulant actuellement en Ukraine. Le bilan, considéré comme étant l'une des plus grandes catastrophes humanitaires du début de ce siècle, s'alourdit jour après jour. Au cœur de la population en plein désarroi, les besoins en matière d'aide humanitaire, matérielle et alimentaire s'avèrent immenses.

Monsieur le Maire propose une subvention de 1400€ répartis de la façon suivante :

- 700€ pour les pompiers
- 700€ pour FACECO (Fonds d'Action extérieur des Collectivités Territoriales qui le souhaitent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines ou durables.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal des présents et représentés à l'unanimité **DÉCIDE** :

- le versement de 1400€ répartis comme ci-dessus

Pour la répartition : le conseil municipal **DÉCIDE** par 1 CONTRE et 18 POUR

- au profit des Pompiers et de la FACECO en précisant que cette aide est destinée aux populations de l'Ukraine. Le versement sera effectué semaine 14.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer toutes les démarches nécessaires et est autorisé à signer tous les documents utiles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.